

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION D'EXPERTS SUR L'OPERATIONNALISATION DE LA PLATEFORME DE COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE (PCMS) DU G5 SAHEL**

**Nouakchott, 8 et 9 Novembre 2016**

Une réunion d'experts sur l'opérationnalisation de la Plateforme de Coopération en Matière de Sécurité (PCMS) du G5 Sahel s'est tenue les 8 et 9 Novembre 2016 à Nouakchott en Mauritanie.

### **Ont notamment pris part à cette réunion :**

- Les Coordonnateurs nationaux des Plateformes nationales de chacun des Etats du G5 Sahel ainsi que le Coordinateur Régional de la PCMS et l'Expert Défense Sécurité du G5 Sahel ;
- Les directeurs des services chargés au plan national de la lutte contre le terrorisme ;
- Les directeurs des services chargés au plan national de la lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
- Les directeurs des offices centraux de lutte contre les stupéfiants ;
- Les représentants de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Les représentants de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale ;

### **Les participants ont adopté les conclusions et recommandation suivantes :**

**Vu** la convention, entre nos Etats, portant création du G5 Sahel, notamment son article 4 paragraphe 3 qui s'est fixé comme objectif d'allier le développement à la sécurité dans le cadre d'une coopération régionale mutuellement bénéfique ;

**Vu** le communiqué final du Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat du G5 Sahel à N'djamena le 20 Novembre 2015, portant validation de l'accord sur l'organisation et le fonctionnement de la plateforme de coopération en matière de sécurité ;

**Vu** l'article 2 de cet accord définissant les missions de la Plateforme en particulier la mobilisation des divers services de sécurité des Etats du G5 Sahel, la coordination de leurs efforts et le renforcement de leurs capacités afin de participer collectivement à la lutte contre les menaces transversales qui pèsent sur la région notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et les autres formes graves de criminalité transfrontalière ;

**Vu** les conclusions de la réunion extraordinaire du Comité Défense et Sécurité des Etats membres du G5 Sahel, en date du 3 Mars 2016 à N'djamena, notamment sa recommandation relative à la finalisation de la mise en place des structures et les équipements des Plateformes en Matière de Sécurité afin de permettre le démarrage de leurs activités ;

**Tenant compte** du communiqué final de la première réunion annuelle des Ministres en charge de la Défense et la Sécurité des Etats membres du G5 Sahel en date du 4 Mars 2016 à N'djamena ayant entériné la recommandation du Comité de Défense et de Sécurité portant sur l'équipement et la mise en place de la Plateforme ;

**Tenant compte** du communiqué final de la réunion du Comité de Défense et de Sécurité des pays membres du G5 Sahel du 4 Novembre 2016 à Nouakchott rappelant les besoins financiers de fonctionnement des différentes Plateformes ;

**Réaffirmant** la pertinence de la décision prise pour l'institution d'une coopération entre nos Etats au bénéfice de la sécurité régionale, de la paix et de la sécurité internationales ;

**Tirant argument** des dispositions de l'accord sur la PCMS selon lesquelles la Plateforme n'est pas une police transnationale transcendant les autorités des Etats parties, mais un mécanisme de coordination régionale qui s'inscrit dans un cadre qui concilie les impératifs de souveraineté imposés par les lois nationales d'une part ,et les objectifs d'efficacité recherchés par les Chefs d'Etats de la région d'autre part ;

**Soulignant** dans ce cadre la primauté des institutions nationales notamment le rôle primordial des Plateformes nationales comme mécanisme de coordination horizontal et vertical, et des services nationaux de sécurité comme bras opérationnels de ce projet de coopération régionale ;

**Conscients** que seules des structures sécuritaires homogènes, des outils efficaces de coopération, des formations poussées et des moyens adéquats de communication et d'action sont à même de permettre une coopération régionale fructueuse contre des phénomènes aussi menaçants, complexes que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ainsi que d'autres activités illicites telles que le trafic de drogue, d'armes et de migrants ;

**Ayant à l'esprit** les dispositions de la résolution 2295 du Conseil de sécurité des Nations Unies en date 29 Juin 2016, en particulier celle reconnaissant la mise en place par le G5 Sahel d'un mécanisme visant à renforcer la coopération en matière de sécurité régionale ;

**Ayant entendu** le discours du Secrétaire Permanent du G5 Sahel par intérim , l'exposé de l'Expert Défense et Sécurité, l'intervention du Coordonnateur Régional de la PCMS ainsi que les contributions des experts sur les menaces transversales qui pèsent sur les Etats de la région ;

**Ayant suivi avec intérêt** les exposés sur les outils que proposent l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) à la Plateforme pour faire face à ces menaces, à savoir :

- Les Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT) déployées dans le cadre du programme de communication aéroportuaire – AIRCOP- financé par l'UE et le Canada ;
- Le Programme de Contrôle des Conteneurs (PCC) de l'ONUDD et de l'Organisation Mondiale de Douanes (OMD) ;
- Le Programme mondial sur les armes à feu ;
- Le Programme global contre le blanchiment d'argent, les recettes du crime et le financement du terrorisme ;
- La Plateforme de Coopération Judiciaire des pays du Sahel ;
- Le programme de lutte contre la traite de personnes et le trafic illicite de migrants.

**Après examen et discussions, les experts :**

**Constatent** que les outils d'opérationnalisation de la PCMS présentent des avantages sur les plans tactiques, stratégiques et pédagogiques.

*Sur le plan tactique*, ces outils sont susceptibles d'aider les Etats à faire face aux menaces transversales qui pèsent sur la région du Sahel, et de répondre aux impératifs de sécurité liés à :

- La lutte contre les divers trafics par voies aérienne, terrestre et maritime ;
- Le contrôle des mouvements des groupes terroristes, notamment les combattants étrangers et autres entités qui leur sont associées ;
- La lutte contre le trafic d'armes à feu et contre leur détournement des circuits licites ;
- La lutte contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ;
- La gestion de migrants et à la lutte contre l'émigration clandestine, la traite des personnes et en particulier les femmes et les enfants.

*Sur le plan stratégique*, ces outils visent :

- Le traitement holistique de toute la chaîne criminelle de l'entente jusqu'à l'exécution en passant par les *modus operandi* utilisés (analyse criminelle), les itinéraires empruntés (gestion des frontières), la logistique mobilisée ainsi que les structures de soutien dans les pays de provenance, de transit et de destination ou d'exécution finale ;
- L'institution d'une synergie entre les deux composantes (police et militaire) en matière de répression, d'information et de gestion des frontières ;
- L'enracinement d'une nouvelle culture en matière de lutte contre les crimes transnationaux fondée sur l'action de police guidée par le renseignement ;
- Le renforcement des liens entre les entités à vocations similaires dans chacun des Etats parties (Offices centraux de lutte contre la drogue – Unités anti-terroristes etc.), à travers la création de relations interpersonnelles horizontales et l'instauration d'un climat de confiance et d'assistance mutuelle ;

*Sur le plan pédagogique*, ces outils et les formations qui leur seront associées, participeront :

- A développer le réflexe de la coopération internationale chez les responsables des services chargés de la lutte contre les crimes transnationaux au niveau de chacun des Etats membres, en les incitant à avoir une vision de sécurité tournée non seulement vers l'intérieur de leurs pays mais également vers l'extérieur ;
- A renforcer les capacités d'investigation de ces services à travers la formation sur les délits les plus importants de criminalité transnationale, et les outils les plus complexes de coopération internationale ;

**Remercient** le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWAS) pour son engagement à créer le Centre Sahélien d'Analyse des Menaces et d'Alerte Précoce (CSAMAP) compte tenu de son rôle

en matière de détection des menaces et d'orientation de la PCMS, et par conséquent des services nationaux de sécurité sur les objectifs régionaux de prévention et de répression ;

**Remercient** également l'UNOWAS, notamment sa cellule de liaison à Nouakchott pour son soutien au G5 Sahel et son rôle en matière de conception de projets, de coordination entre les différents organes des Nations Unies et l'Union Européenne , et d'incitation à l'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel;

**Remercient** l'ONUSC pour les efforts qu'il entreprend dans l'institutionnalisation de la PMCS, son opérationnalisation et le renforcement de ses capacités au niveau régional et national ;

**Saluent** l'initiative du G5 Sahel, de l'UNOWAS et de l'ONUSC d'inclure la dimension prévention du terrorisme dans leur approche à travers l'association de la Cellule de Lutte contre la Radicalisation (CELLRAD) à cette réunion, et sa participation aux discussions sur l'opérationnalisation de la PCMS ;

**Remercient** tous les autres Partenaires pour leur soutien à l'ONUSC et au G5 Sahel notamment le Danemark, les Pays Bas et le Japon ;

**Preignent** note de l'assistance proposée par l'Organisation Internationale de Police Criminelle (Interpol) pour soutenir le G5 Sahel dans la mise en place de la PCMS à travers la dotation d'un système de communication sécurisée et la possibilité de l'interconnexion avec les bases de données mondiales d'Interpol ;

**Proposent :**

- La ratification par tous les Etats des conventions internationales en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions de ces conventions, notamment celles relatives aux techniques particulières d'investigations et aux équipes conjointes d'enquêtes ;
- Des formations, au profit des coordonnateurs nationaux de la Plateforme par immersion à Interpol pour qu'ils puissent prendre connaissance des outils que cette organisation utilise, notamment les bases données criminelles et le système de communication sécurisé ;
- Des formations, au profit des enquêteurs par immersion dans des services étrangers pour se familiariser avec les techniques particulières d'enquêtes dont les livraisons surveillées ; les enquêtes conjointes, etc...;
- L'implication de la douane dans la Plateforme au niveau régional et national pour permettre à cette dernière de profiter des services tels que proposés par le Programme de Contrôle des Conteneurs (PCC) de l'ONUSC et de l'Organisation Mondiale de Douanes (OMD).

**Recommandent** d'associer la justice à ce processus d'opérationnalisation de la Plateforme en raison du rôle dévolu à cette institution dans l'encadrement légal des opérations transfrontalières, la conduite des enquêtes conjointes et dans la mise en œuvre des outils de coopération tels que consacrés par l'accord sur la PCMS, par les conventions internationales en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue ainsi que la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels contre le trafic des migrants et le trafic d'armes ;

**Jugent** les mécanismes d'opérationnalisation de la PCMS tels que proposés par l'ONUDC et soutenus par UNOWAS comme présentant l'avantage de permettre des actions concertées, dans le cadre de structures homogènes, pour des objectifs communs, et selon des standards internationaux en matière de détection, d'investigation, de poursuite et de respect des droits de l'homme ;

**Encouragent** les Etats membres à adopter ces mécanismes et à faciliter leur appropriation par leurs services compétents, notamment les plateformes nationales, et les services de sécurité en charge de la lutte contre les crimes transnationaux ;

**Demandent** au Secrétariat Permanent du G5 Sahel de soumettre pour validation les conclusions du présent atelier et les recommandations qui en sont issues aux prochaines réunions du Comité de Défense et de Sécurité et des Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité.